

Initiatives ministérielles

Si le gouvernement ne cherche pas de moyens de répondre aux besoins des gens, il importe peu que nous établissions une fondation pour l'information du public. Les gens attendent que nous leur fassions sentir dans leur collectivité que nous sommes là pour les aider. Dans l'état actuel des choses, je ne vois pas comment la fondation prévue, à moins qu'elle ne soit énormément renforcée, pourrait contribuer à combler ce besoin.

Récemment, le directeur du groupe des relations interraciales de Winnipeg a demandé à la ville de dégager immédiatement des fonds supplémentaires. Le conseil municipal examine encore la demande. Je vous donne cet exemple pour illustrer le manque de fonds et la nécessité, non pas de créer une fondation centrale, mais des fondations au sein de chaque collectivité pour que les gens puissent se parler entre eux des problèmes de racisme qu'ils rencontrent.

L'établissement d'une Fondation canadienne des relations raciales pourrait caractériser l'engagement des Canadiens à avoir un meilleur système judiciaire qui convienne à tous les Canadiens. On peut faire un bon usage des services d'éducation du public et de l'argent disponible pour faire en sorte que nous comprenions tous nos points de vue mutuels. Dans son choix du conseil d'administration, le gouvernement pourra, j'espère, faire intervenir tous ces points de vue qui sont si nécessaires pour élargir notre horizon.

C'est aussi l'occasion d'encourager les universitaires et les organismes de recherche à penser aux relations raciales non pas comme d'un problème peu important qui doit être réglé par quelques sociologues et quelques spécialistes en sciences politiques, mais comme l'un des problèmes dominants de notre société qui exige un énorme effort de recherche pour repenser notre façon d'aborder ces problèmes. Cette fondation fera, espérons-le, des propositions à la Chambre dans l'avenir qui nous permettront de répondre aux besoins de ces nouveaux Canadiens d'une façon plus constructive et avec peut-être plus de délicatesse.

Les rapports annuels de la Commission canadienne des droits de la personne, les rapports publiés par la Commission Donald Marshall et d'autres enquêtes d'un bout à l'autre du pays nous ont montré combien il est frustrant d'essayer d'obtenir une réaction de la Chambre. Par les différents comités de la Chambre des communes, nous savons tous qu'une fondation des relations raciales pourrait contribuer à amorcer un nouveau départ.

Donc, étant donné que le gouvernement n'a pas fait grand chose jusqu'ici et qu'il a commis de nombreuses

erreurs depuis deux ans, je souhaite à la nouvelle fondation l'indépendance et la sagesse de contribuer à ce débat et de nous aider en tant que législateurs à trouver de meilleurs moyens de servir les nouveaux Canadiens.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir au sujet du projet de loi C-63, projet de loi constituant la Fondation canadienne des relations raciales qui, il convient de le mentionner, résulte du règlement conclu en 1988 concernant les injustices commises envers les Canadiens japonais, un des événements importants survenus dans le domaine des relations raciales au Canada.

Comme vous le savez, madame la Présidente, à la suite de l'entente conclue avec la collectivité canado-japonaise, on a reconnu l'injustice commise à l'endroit des Canadiens japonais lors de leur incarcération et de la perte de leurs biens et de leurs droits; l'entente prévoit l'indemnisation de ces victimes, la rectification des dossiers du gouvernement et l'établissement d'une ferme commémorative pour la collectivité canado-japonaise et la création d'un institut des relations raciales.

Des 24 millions de dollars du fonds de dotation initial pour l'établissement de l'institut, 12 millions sont versés au nom de la communauté japonaise, en reconnaissance de la lutte qu'elle a dû mener et en dédommagement de la terrible expérience qu'elle a vécue lors de la Seconde Guerre mondiale.

Je dois admettre que c'est sans grand enthousiasme que je traite de la loi sur la création de cet institut, parce que je suis l'un de ceux qui, au cours des cinquante dernières années, ont dû lutter contre la discrimination au Canada. Je croyais franchement que nous comprenions ce qu'est le racisme. Nous avons sans aucun doute compris, et je pense que nous comprenons encore, comment faire pour éliminer les effets du racisme dans un pays, ce qui importe avant tout. En effet, ce que les gens pensent des autres peuples, des autres races, peut être modifié si l'on parvient à modifier leur attitude envers les membres des groupes minoritaires.

Il n'y a pas si longtemps, je prenais la parole à la Chambre pour faire remarquer les progrès importants qui avaient été réalisés chez nous depuis cinquante ans. J'ai déjà dit que j'arrivais à peine à croire que je me retrouvais en cette Chambre, à titre de parlementaire élu, après l'enfance que j'ai vécue dans le sud-ouest de l'Ontario, moi qui suis d'origine africaine. Je suis profondément déçu de voir encore diverses manifestations de racisme au Canada. C'est d'ailleurs ce phénomène qui